



Eure-et-Loir

**Commune d'ARCISSES****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

Date de transmission de la convocation 26 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 <sup>er</sup> adjointe	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint		X	Pouvoir à Nadège LE BAIL
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjointe	X		
ENEAULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Thierry CARLIER
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Philippe RUHLMANN a été nommé secrétaire de séance.

**VOTE BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET CONSTRUCTION MARPA** (délibération n°28-02/04/2025)  
Suite à une erreur matériel la présente délibération annule et remplace la délibération n°28 passée en préfecture le 09/04/2025

Stéphane COURPOTIN donne parole à Edwige VEDIE – Adjointe aux finances, qui présente les différents budgets primitifs 2025 de la commune tels que proposés par la commission des finances réunie le 24 février, 3,10 et 17 mars 2025.

Entendu l'exposé de Edwige VEDIE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 20 voix pour APPROUVE le budget primitif construction MARPA arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

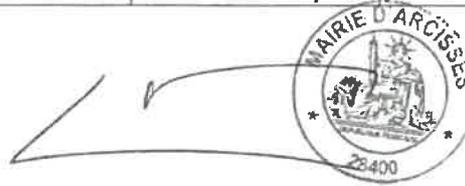
Publié le

ID : 028-200084531-20250402-DELIB28\_020425C-DE

- Au niveau du chapitre et opérations pour la section d'investissement,

BUDGET ET SECTION		19006 - CONSTRUCTION MARPA ARCISSES			
		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
DEPENSES	Total des reports et reprises			42 028,29 €	42 028,29 €
	vote 2025	Réel	38 283,95 €	109 759,52 €	148 043,47 €
		Ecritures d'ordre	72 924,05 €	0,00 €	72 924,05 €
	Total général		<b>TOTAL</b>	<b>111 208,00 €</b>	<b>151 787,81 €</b>
RECETTES	Total des reports et reprises		0,00 €	76 423,66 €	76 423,66 €
	vote 2025	Réel	111 208,00 €	0,00 €	111 208,00 €
		Ecritures d'ordre	0,00 €	75 364,15 €	75 364,15 €
	Total général		<b>TOTAL</b>	<b>111 208,00 €</b>	<b>151 787,81 €</b>

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 15/04/2025  
et de la publication le 22/04/2025  
Fait à ARCISSES, le 22/04/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

